



**Monsieur le Député Didier BAICHÈRE**

Député de la 1<sup>ère</sup> circonscription des Yvelines

Membre de la Commission des affaires sociales

Vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques

Paris, le 21 juillet 2020

**Communiqué de presse**

**UNE COMMANDE PUBLIQUE PLUS ÉCOLOGIQUE, SOCIALE ET SOLIDAIRE  
ADOPTÉE PAR LE PARLEMENT**

**La « justice sociale » ne peut pas être dissociée des objectifs de développement durable dans lesquels la France s'est engagée à l'horizon 2030, c'est-à-dire demain.** Nous devons rechercher l'engagement effectifs de tous, entreprises et collectivités locales pour réussir notre transition écologique et pour baisser significativement le nombre de personnes durablement privées d'emploi.

En 2020, j'ai porté [la proposition de loi relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée »](#). La commande publique peut et doit jouer un rôle de levier pour accélérer la croissance du secteur de l'insertion et sa capacité à proposer des parcours d'insertion. Il était donc essentiel de **mettre en cohérence notre politique publique de l'emploi et d'inclusion avec une politique d'achat public à la traîne en termes de recours au secteur de l'insertion.**

L'article 15 du [projet de loi Climat](#) introduisait quelques modifications du Code de la commande publique. Dans cette logique, j'ai profité de l'examen en séance publique à l'Assemblée nationale pour porter des amendements afin de **renforcer les dispositifs introduits dans cet article, et d'aller plus loin, en associant clairement inclusion et développement durable.**

« La nature et l'étendue des besoins » de l'offre publique d'achats seront enfin déterminées en prenant en compte « les objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale » et ceci au plus près des territoires. Grâce au travail volontariste de la majorité présidentielle, c'est désormais ce principe général qui fait loi.

Par ce travail parlementaire abouti et acharné en étroite collaboration avec les acteurs et fédérations professionnelles du secteur de l'insertion, **les marchés publics prendront dorénavant en compte toutes les considérations relatives à l'économie sociale et solidaires, à l'emploi ou à la lutte contre les discriminations.**

**Didier Baichère, Député des Yvelines (78)**  
Contact presse : Valentine Brodu – 06 45 22 88 41